

REGLEMENT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE

TRANSPORT SUR RESERVATION OLEANE MOBILITE

Le présent règlement s'applique à partir du 1^{er} septembre 2025.

INTRODUCTION AU TRANSPORT SUR RESERVATION

Ce mode de transport est collectif, il ne peut en aucun cas être assimilé à un taxi ou à un véhicule sanitaire léger (VSL, une voiture particulière équipée pour transporter une à trois personnes, dotée de matériel de secours).

Cette offre de transport proposée par Oléane Mobilités permet certains déplacements en complément des horaires de lignes régulières et entre les 5 communes de l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Si les horaires de bus ne conviennent pas, le Transport Sur Réservation (TSR) peut être une solution en fonction de la demande et de la disponibilité restante.

Tarifs : au même prix qu'un trajet en bus.

Acceptation de ce présent règlement TSR : automatique à partir de l'utilisation du service.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT SUR RESERVATION OLEANE MOBILITES

Ne s'adressant pas à une personne unique, **la vocation du transport sur réservation est de regrouper plusieurs personnes dans un même véhicule afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier du service**. A chaque nouvelle demande de réservation, le logiciel utilisé par Oléane Mobilités compile cette demande avec l'ensemble des réservations déjà planifiées pour la même journée. Cela permet de vérifier l'adéquation des réservations à la qualité de service promise en adaptant si nécessaire les horaires des précédentes réservations dans la limite des règles ci-dessous. Les voyageurs ayant leur trajet adapté sont prévenus par mail ou téléphone.

En cas d'impossibilité d'accepter une réservation en raison d'une trop forte demande, et dans la limite des moyens disponibles, **les réservations sont traitées suivant l'ordre de priorité de motif de déplacement suivant (de plus prioritaire au moins prioritaire) :**

- 1- Travail
- 2- Rendez-vous médicaux
- 3- Autres motifs (famille, loisirs, etc.)

- **Inscription initiale :**

Afin qu'Oléane Mobilités récupère les informations nécessaires au bon déroulement des futurs trajets **la première réservation en TSR est possible uniquement après une inscription au service :**

- **Pour vous inscrire, merci de transmettre les informations suivantes à votre conseiller :**

- Identité : nom, prénom, date de naissance
- Carte Mobilité Inclusion : pour les personnes à mobilité réduite
- Coordonnées : adresse de domicile, numéro(s) de téléphone (mobile et fixe si applicable), adresse e-mail

Agence : 25 rue Nicot 85100 Les Sables d'Olonne.

Téléphone : 02.51.32.95.95.

E-mail : transport-sur-reservation@oleane-mobilites.fr

Site web : www.oleane-mobilites.fr



- Lieu de travail : nom et adresse de votre employeur (uniquement pour les déplacements liés au motif « travail »)
- Pour les mineurs : autorisation parentale ou d'un représentant légal

- **Modalités d'inscription :**

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 (hors jours fériés)
- Par e-mail à l'adresse transport-sur-reservation@oleane-mobilites.fr
- Par téléphone au 02 51 32 95 95
- A l'agence commerciale Oléane située 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne

- **Temps de trajet et groupage :**

Le temps de parcours maximum du véhicule TSR pour la demande de trajet initial est de 30 minutes par utilisateur. Ce temps de parcours calculé par le logiciel utilisé par Oléane Mobilités.

Afin de permettre de prendre en charge d'autres voyageurs en groupant les demandes et en optimisant les circuits de prise en charge et de dépose des voyageurs :

- le temps additionnel pour un groupage pourra atteindre au maximum 15 mn par rapport à la durée initiale du trajet direct.
- l'heure de prise en charge pourra être adaptée de + ou – 30 minutes par rapport à la demande initiale.

Tout retard étant pénalisant pour les usagers suivants, les passagers retardataires ne pourront être attendus. Tout retard, absence, ou annulation hors délais, est notifiée dans le dossier client, l'usager en est informé. **Après 3 retards, annulations hors délais ou absences récurrentes de l'usager : une exclusion au cas par cas peut être effectuée par Oléane Mobilités selon analyse de la situation.**

- **Public pouvant bénéficier du service TSR :**

- Toute personne majeure (18 ans)
- Toute de 10 à 18 ans avec autorisation parentale, d'un représentant légal
- Les enfants de – de 10 ans doivent obligatoirement voyager en présence d'un adulte majeur, sur autorisation d'un représentant légal

- **Horaires de fonctionnement du service TSR :**

- lundi au samedi : de 6h00 à 20h (hors jours fériés), toute l'année.
- dimanche et jour férié :
 - lors des grandes vacances scolaires d'été : de 6h00 à 20h.
 - le reste de l'année : de 14h00 à 19h00.

Les horaires indiqués correspondent aux horaires de première prise en charge et de dernière dépose.

- **Trajets possibles :**

- Prise en charge sur n'importe quel arrêt Oléane Mobilités, y compris arrêt scolaire, estival, etc.

- Dépose sur n'importe quel arrêt Oléane Mobilités **avec rabattement sur l'offre de ligne régulière lorsque celui-ci est pertinent**. Ce rabattement est utilisé pour permettre de faire bénéficier le service TSR au plus grand nombre de voyageurs possible.
- **Cas particuliers des PMR avec la Carte Mobilité Inclusion :**
 - Une personne en fauteuil doit préciser son équipement lors de sa réservation pour permettre à Oléane Mobilités d'adapter le véhicule.
 - Si l'arrêt de départ ou d'arrivée n'est pas accessible PMR, pour toute personne titulaire de la Carte Mobilité Inclusion (CMI, attribuée par la MDPH), un autre lieu de rendez-vous accessible à proximité de l'arrêt sera défini par Oléane... Mobilités et avec la personne concernée.
 - Cette disposition peut s'appliquer pour le lieu de départ et / ou le lieu d'arrivée, sans modification des autres dispositions du règlement d'exploitation.
- **Délai de réservation et d'annulation :**
 - La réservation est possible maximum 1 mois avant la date du trajet
 - Pour les trajets du mardi au samedi : réservation au plus tard la veille du transport avant 17h
 - Pour les trajets le lundi et le dimanche : réservation au plus tard le vendredi qui précède avant 17h
 - Les mêmes délais s'appliquent pour l'annulation d'un trajet.
- **Où réserver :**
 - Par e-mail à l'adresse transport-sur-reservation@oleane-mobilites.fr
 - Par téléphone au 02 51 32 95 95 aux horaires de l'agence commerciale Oléane
 - A l'agence commerciale Oléane située 25 rue Nicot aux Sables d'Olonne